

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

BUDGET COMMUNE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2014 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement	1 353 299.00 €
- Section d'Investissement	3 132 089.00 €

Et décide de ne pas modifier des taux d'imposition soit : Taxe d'habitation 13.17 %, Impôt foncier bâti 8.67 %, Impôt foncier non bâti 29.21 % pour 2014.

Principaux projets prévisionnels:

Achats de matériels, fin de l'élaboration AVAP, travaux bâtiment communaux (Centre Technique Municipal, mairie...), poursuite du programme de construction du groupe scolaire, voirie zone scolaire, éclairage public lotissement le Grand Vernay et place du 8 mai...

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2014 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	179 923.00 €
Section d'investissement	840 980.00 €

Projets : Achèvement des travaux d'aménagement et d'extension des lagunes et programmation de travaux d'assainissement

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2014 et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	2 110.00 €
------------------------------	------------

Ce budget est mis en place en vue d'assurer le contrôle des assainissements autonomes pour les constructions nouvelles et les ventes de maison non raccordée au réseau collectif.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, à M. le Premier Adjoint, différentes délégations.

COMMISSIONS COMMUNALES

Procède à la formation des Commissions communales dont M. Alain BERAUD, Maire est Président de droit et les cinq adjoints membres d'office :

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Vice Président : Jean Claude RAYMOND
Gilles MOREL
Céline MOUNIER

**COMMISSION VOIRIE ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT / BÂTIMENTS
COMMUNAUX ET SERVICE DE SECURITE**

Vice président : Bruno PRADIER
Loïs FAURE
Céline MOUNIER
Gilles MOREL
Thibaud PRALIAUD

**COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS – TOURISME – CULTURE –
JUMELAGE :**

Vice Président : Jean Claude RAYMOND
Martine CHARON
Delphine RUSSIER
Françoise GERY
Sylvie DENTON
Gilles MOREL

**COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION ET GESTION DES
SALLES :**

Vices Présidentes : Sandra MATHELIN et Florence LAMOTTE
Martine CHARON
Jean-Marc ARRABAL
Loïs FAURE

COMMISSION VIE SCOLAIRE :

Vice Présidente : Marie Christine MURON
Pascale CHAVANNE
Loïs FAURE
Jean-Michel BURELLIER
Delphine RUSSIER

COMITE CONSULTATIF CAMPING

Jean Claude RAYMOND	Jean Louis RAMBAUD
Bruno PRADIER	Raymond SOUILLAT
Martine CHARON	Bernard COTE
Sandra MATHELIN	Olivier COLOMBAT
Florence LAMOTTE	

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE AIRE DE VALORISATION
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)**

Renouvelle la commission locale Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine –AVAP- suite aux élections municipales.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE PUBLIQUE

Accorde une subvention à l'Ecole publique pour les différentes sorties scolaires année 2013/2014.

DESIGNATION DELEGUES CNAS

Procède à la désignation des délégués, suite au renouvellement du conseil municipal.

TRAVAUX DE VOIRIE ZONE SCOLAIRE

Sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite au renouvellement du conseil municipal, dresse la liste des contribuables susceptibles de former la dite Commission qui sera transmise au Centre des Impôts de Roanne afin qu'il constitue la Commission Communale